

ARRETE DAJS n°25-31

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

Vu le Code de l'Éducation, notamment son livre 7 (Parties législative et réglementaire),
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat,
Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet,
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Vu le règlement intérieur provisoire de l'Université Jean Monnet,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université en date du 20 mai 2021 portant élection de M. Florent PIGEON à la Présidence de l'Université Jean Monnet, et les dispositions de l'article 7 du décret n°2024-1155 selon lesquelles jusqu'à l'élection du président de l'établissement expérimental le Président de l'université de Saint-Etienne exerce les attributions de Président de l'établissement expérimental définies par les statuts de cet établissement.
Vu l'arrêté DAJS n°25-16 relatif à la composition du comité électoral consultatif,
Vu l'avis du comité électoral consultatif du 10 février 2025,
Vu l'arrêté DAJS n°25-22 du 13 mars 2025 relatif à l'organisation des élections des 15 au 17 avril 2025,
Vu l'arrêté DAJS n° 25-27 du 20 mars 2025 relatif à la publication des candidatures aux élections des conseils centraux,
Vu l'arrêté DAJS n°25-29 du 24 mars 2025 relatif à la campagne électorale,

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté n°25-22 modifié portant organisation des élections aux conseils centraux de l'Université les 15, 16 et 17 avril 2025 sont complétées comme suit :

Le bureau de vote centralisateur est complété, en tant qu'assesseurs, des délégués de listes suivants :

▪ **Délégués de listes étudiants :**

CRESCI Hugo (liste : OSE-CGT et Union Etudiante, Front pour une université publique, gratuite, populaire et ouverte à tous.tes).

FOURNIER-SOLER Angelo (liste : UNI : pour ta professionnalisation et ta réussite!)

DAVID-ROGEAT Tiphaine (liste : Bouge ton Campus avec la FASEE et tes associations étudiantes)

BOURDIN Pauline (liste : Bouge ton campus avec la FASEE et tes associations étudiantes)

BERNARD-SAISON Taran (liste : OSE-CGT et Union Etudiante, Front pour une université publique, gratuite, populaire et ouverte à tous.tes)

BASTIE Léna (liste : Bouge ton campus avec la FASEE et tes associations étudiantes)

GRANGE Manelle (liste : OSE-CGT et Union Etudiante, Front pour une université publique, gratuite, populaire et ouverte à tous.tes)

SOUBEYRAND Manon (liste : Bouge ton campus avec la FASEE et tes associations étudiantes)

BOUZGHAIA GOUSSI Nahel (liste : Bouge ton campus avec la FASEE et tes associations étudiantes)

FRERY Hugo (liste : UEL (Union des Étudiants Ligériens))

ROST Vincent (liste : Bouge ton campus avec la FASEE et tes associations étudiantes)

▪ **Délégués de listes des personnels :**

PIGEON Florent (liste : Pour une université forte, humaine et responsable)

MOUNCIF-MOUNGACHE Mouna (liste : Pour une université forte, humaine et responsable)

SOUALMI Abdelhalim (liste : SNPTES-UNSA)

CARTON Valérie (liste : Une Université plus Humaine)

MEDJENI Amar (liste : PERSONNEL ADMINISTRATIF ENSASE)

PERDREAU Frédéric (liste : Défense des libertés académiques et du service public d'enseignement supérieur)

EXBRAYAT Nelly (liste : Pour des formations innovantes, adossées à la recherche, ouvertes à l'international et répondant aux enjeux de demain)

CANELLIS Aline (liste : ALL-SHS)

VOCANSON Francis (liste : Pour un nouvel élan des formations scientifiques et technologiques)

JULLIOT Sophie (liste : Défense des formations et d'une vie universitaire de qualité)

AUDOUBERT-MORENO Rafaele (liste : Engagés pour une université dynamique et inclusive)

LE PONTOIS Sandrine (liste : Pour un nouvel élan des formations scientifiques et technologiques)

LAURENT Antonin (liste : Pour un enseignement d'excellence tourné vers l'avenir)

CHALAYE Aude (liste : SNPTES-UNSA)

BUGNAZET Jonathan (liste : Une Université plus humaine)

PATURAL Hugues (liste : CR-MEDECINE)

GARAMBOIS-VASQUEZ Florence (liste : Pour une recherche pluridisciplinaire au service de l'intérêt collectif)

SALANIE Julien (liste : Pour une recherche ambitieuse et plurielle)

ROYER François (liste : Résonances : Repensons l'impact de notre Recherche (Royer - Paoli - Baeza - Seydoux-Guillaume))

GUILLET François (liste : Pour une Université Éthique, Équitable, Solidaire et Transparente)

VEROT Elise (liste : Pour une recherche interdisciplinaire en santé)

BOULEUX Guillaume (liste : Sciences et Sociétés : Recherche plurielle, collégiale et transparente)

COIN-LONGERAY Sandrine (liste : Recherche en tête)

REDONDO Cécile (liste : Une liste mixte SHS et ALL pour une recherche constructive, efficace et responsable à l'UJM)

BOURQUARD Florent (liste : Pour une recherche pluridisciplinaire ambitieuse à l'UJM)

PICARD Kelly (liste : Pour une recherche plurielle, pluridisciplinaire et éthique (P.P.E))

DRIS Djamila (liste : SNPTES-UNSA)

DEBIESSE-TIXIER Julie

HAMOU Nasim

Article 2 :

Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté n°25-22 susvisé du 11 février 2025 aux termes « Le dépouillement sera effectué par la combinaison d'au moins deux clés de chiffrement (dont celle du Président et celle d'au moins un délégué de liste) » sont remplacées par les dispositions suivantes : « Le dépouillement sera effectué par la combinaison d'au moins trois clés de chiffrement (dont celle du Président ou son représentant et celle d'au moins deux délégués de liste).

La répartition des clefs de chiffrement aura lieu au début de la séance de scellement du système de vote électronique, le 14 avril à 16h30, parmi les délégués de liste qui se sont portés volontaires.

Article 3 :

Les dispositions de l'article 7 de l'arrêté n°25-22 modifié portant organisation des élections aux conseils centraux de l'Université sont complétées comme suit :

Des postes informatiques sont mis à la disposition des électeurs les 15, 16, 17 avril 2025, sur les différents sites, dans les salles suivantes :

Campus Métare - FST B019

Campus Métare - IUT A004a - Accueil de l'IUT

Campus Tréfilerie - Maison de l'Université Salle 009

Campus Manufacture - TSE I103

Campus Santé innovations- Bureau B129, 1er étage de la faculté de médecine

Campus Roanne - IUT - Bureau A-104

ENSASE - salle n° 112 (salle informatique libre-service)

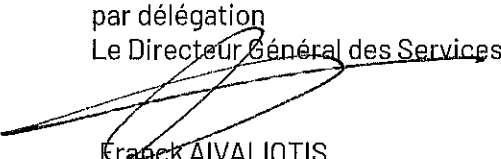
Article 4 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°25-22 modifié du 13 mars 2025 demeurent inchangées.

Le Directeur Général des Services de l'Université Jean Monnet, les Directeurs des composantes de l'Université Jean Monnet, et le Directeur de l'ENSASE sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 1^{er} avril 2025

Pour le Président de l'Université Jean Monnet et
par délégation
Le Directeur Général des Services



Franck AIVALIOTIS